

Délibération n°5

*Objet : Complément
indemnitare de l'aide
comptable à 30 % du
traitement brut indiciaire
à compter du 1^{er} janvier
2009*

Date de convocation :
21/10/2008

Date d'affichage :
21/10/2008

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
28

Nombre de votants :
28

L'an deux mille huit,

le 27 octobre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Madame JEAN suppléante de Monsieur LEY, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, PALMIE, Messieurs DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, PRAYSSAC.

Madame PARCELLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la Délibération N°6 du 13 novembre 2003 qui instaurait au profit d'un agent de la Commune de Lafrançaise qui assure la préparation des documents budgétaires, le traitement des pièces comptables et la paye du SIEEOM du Sud-Quercy, un complément indemnitare qui était fixé à 20 % du traitement brut indiciaire de l'agent.

Compte tenu de l'évolution de la fonction de cet agent au sein du SIEEOM du Sud-Quercy, Monsieur le Président propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2009 le complément indemnitare pour cet agent à 30 % de son traitement brut indiciaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Fixe** le complément indemnitare de l'aide comptable à 30 % du traitement brut indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2009,
- **Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à cette délibération.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE